

A V I S

Cossonay, le 15 juillet 2022

Utilisation de l'eau pour l'arrosage et l'usage non domestique

RECOMMANDATION

ARRÊT DES FONTAINES PUBLIQUES

La Municipalité est consciente de la situation actuelle du Canton au niveau de la sécheresse et suit son évolution attentivement.

Toutefois, et bien que diverses restrictions et interdictions d'utilisation de l'eau pour l'arrosage et l'usage non domestique sont déjà en vigueur dans les Communes alentours, elle n'a pour l'heure pas décidé d'une telle mesure sur le territoire communal.

Néanmoins, elle invite la population à surveiller sa consommation d'eau et recommande de limiter son utilisation au minimum nécessaire.

A ce propos, et dans un but de sensibilisation, la Municipalité a décidé de stopper le débit de toutes les fontaines publiques du territoire communal dès ce jour et jusqu'à nouvel avis.

Enfin, dans le cas où la situation devait évoluer et que d'éventuelles restrictions d'utilisation de l'eau venaient à être décidées, la Municipalité communiquerait avec la population via les piliers publics, le site Internet communal, ainsi que par voie de tout-ménage.

Nous vous remercions de votre compréhension.

LA MUNICIPALITE